

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 17 octobre 2018

Actualités

Dans la continuité de mes communiqués portant sur l'actualité législative, je vous prie de trouver ci-après, une note relative à l'adoption au Sénat le 16 octobre 2018, du **projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique**.



Bourg en Bresse, le 17 octobre 2018

**A Mesdames et Messieurs les élus de l'Ain
De la part de Patrick CHAIZE**

Actualités

Projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

Le Sénat a adopté ce mardi 16 octobre 2018, les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), ainsi considéré comme définitivement adopté.

Depuis des mois, la majorité sénatoriale à laquelle j'appartiens, travaillait sur ce projet de loi qui va profondément changer pour les élus locaux, les règles liées au logement et à l'aménagement.

Grâce à ce travail de fond, nous avons réussi à infléchir la première version du Gouvernement, des députés de la majorité, qui était particulièrement préjudiciable pour les élus locaux, les privant d'un nombre important de prérogatives et éloignant toujours plus le pouvoir de décision qui leur revient pourtant de manière légitime.

Les grandes avancées obtenues au Sénat sont les suivantes :

- l'avis conforme des Maires pour les Grandes Opérations d'Urbanisme afin d'éviter le dessaisissement des Maires de leur droit de l'urbanisme ;
- l'avis conforme des Maires pour les ventes de logement sociaux dans les communes déficitaires ou carencées ;
- l'assouplissement de la loi SRU pour les communes, en intégrant dans la liste des logements sociaux, ceux occupés par les titulaires d'un prêt social location-accession (PSLA) ainsi que les logements qui font l'objet d'un bail réel solidaire, de nature à favoriser l'accession à la propriété des foyers les plus modestes ;

- l'assouplissement du calendrier pour les communes entrant dans le dispositif SRU avec une application rétroactive pour celles l'ayant intégré depuis 2015 ;
- l'expérimentation d'une mutualisation des logements sociaux à construire au sein des EPCI dès lors que la commune membre a atteint le seuil de 20% ;
- la voix prépondérante des Maires dans les Commissions d'attribution de logements sociaux ;
- la suppression de la trêve hivernale pour l'expulsion des squatteurs et la possibilité de résilier un bail pour trafic de drogues et troubles du voisinage ;
- de nouvelles mesures contre l'habitat indigne.

➡ **En ma qualité de rapporteur pour avis sur ce texte et dans le prolongement de ma proposition de loi** visant à sécuriser les investissements dans les réseaux à très haut débit, adoptée par le Sénat le 6 mars 2018, j'ai contribué à l'adoption de dispositions relatives à l'aménagement numérique des territoires. Elles permettront :

- d'accélérer le déploiement des réseaux en fibre optique ;
- d'améliorer la couverture mobile proposée aux citoyens ;
- de renforcer les outils à disposition des élus locaux pour l'aménagement numérique des territoires.

Il est à noter que nous avons pu trouver un compromis sur la question de la fourniture d'offres de fibre active dans les territoires, au bénéfice des particuliers et des entreprises.

En conclusion, bien que ce projet de loi reste critiquable et contestable sur certains points, **les différentes améliorations que nous avons apportées permettent aujourd'hui de replacer les Maires et les élus locaux au cœur de la politique du logement, de l'aménagement et du numérique.**

Le travail mené a porté ses fruits.

Vous pouvez compter sur moi pour continuer à défendre les intérêts des Maires et des communes, face à la volonté toujours plus forte du Gouvernement de recentraliser la prise de décision.

